

NAO 2020

Quelques explications

Issoire le 16/12/2019

FO est fidèle à ses valeurs et négocie dans l'intérêt des salariés pour ces NAO 2020.

Le but d'une négociation est de trouver un compromis entre les revendications et les propositions de la direction. C'est pourquoi FO a fait des contrepropositions dès la première réunion. Pour la première fois depuis longtemps, nous sentons que la direction n'est pas totalement fermée.

Les contrepropositions de FO sont : 25€ + 1.5% d'AG, 3% du salaire de base pour un changement de qualification, prise en charge de l'augmentation de la mutuelle, passage à 16% pour l'ancienneté, 450€ de prime vacances, prime transport de 15€ pour les salariés d'Issoire, **une prime exceptionnelle** de 1250€ et d'autres mesures statutaires.

Pourquoi FO revendique une prime exceptionnelle ?

Nous connaissons trop bien la façon de négocier de la direction, qui se cantonne généralement à un peu plus que l'inflation. Par ailleurs, sa vision est à long terme puisqu'une augmentation générale impacte le salaire sur toute une carrière. Objectivement, nous pouvons entendre cet argument. Pour autant, lorsque l'entreprise fait un résultat exceptionnel, il faut qu'il y ait un juste retour pour les salariés. Ces efforts sont généralement récompensés par 2 systèmes, qui sont l'intéressement (technique et financier) et la participation. D'après nos estimations, ces 2 dispositifs devraient être au maxi, comme l'année dernière.

La Direction a fait ses propositions, elles sont ce qu'elles sont après une 1^{ère} journée de négociation !

FO a rencontré de nombreux salariés sur le terrain et une question revient. En quoi consiste un accord sur 2 ans ?

FO a étudié le cadre possible d'un accord sur 2 ans, que la direction a transmis à toutes les OS.

L'accord reprend les dispositions pour 2020, avec versement d'une prime de 800€, **et uniquement en 2020, si signature de l'accord.**

Pour 2021, garantir au minimum une AG à hauteur de l'inflation de novembre 2020 et 0,8% d'AI.

Pour FO, ce que présente la direction a le mérite de poser un cadre. Pour autant, cela reste insuffisant pour une éventuelle signature de l'accord

Pour FO, un accord sur 2 ans devrait comprendre au minimum :

Pour 2020 :

- Une Augmentation Générale au-dessus de l'inflation
- Une prime exceptionnelle plus importante versée en Janvier 2020
- Un pourcentage minimum pour les changements de qualification
- Une meilleure prise en charge de la mutuelle
- Une revalorisation du panier de nuit
- Un élargissement de la prime de transport

Pour 2021 :

- Une Augmentation Générale indexée sur l'inflation plus 0,5%, et au minimum 1,2% (au cas où l'inflation est à 0)
- Une garantie sur la prise en charge de la mutuelle
- Une revalorisation de l'ensemble des primes statutaires selon les augmentations accordées (AG+AI)
- Une revalorisation de la prime de transport
- Un cadrage plus précis sur les statuts du personnel

Pour FO, la grève n'est pas une fin en soi. Des opportunités de négociation existent, FO va les saisir et une question subsidiaire se pose :

« Devons-nous nous asseoir sur une prime exceptionnelle d'au minimum 800€ ? »